

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL 2011-2012

CONSEI
D
PEMENT
201
RA
ANNUE





E
EVEL
2011
PPOR
-

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

SOMMAIRE

P06 PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTRO

P12 L'ACTIVITÉ EN 2011-2012

P13 LES TRAVAUX À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

P22 LES TRAVAUX DANS LE CADRE DES RÉSEAUX

P25 LES CONTRIBUTIONS AUX INSTANCES DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

P27 LES PERSPECTIVES 2012-2013

P29 LE RAYONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

P30 COMPOSITION

P32 À TÉLÉCHARGER

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement est une des instances consultatives de la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole. Espace de débats et de propositions, il est prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite loi Voynet du 25 juin 1999), reprise dans la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (dite loi Chevènement du 12 juillet 1999).

Il est constitué de représentants de la société civile. Ses membres sont tous bénévoles.

HISTORIQUE

Grenoble-Alpes Métropole a mis en place en octobre 2001 le premier Conseil de développement de l'agglomération grenobloise. Cette instance, présidée alors par Gérald Dulac, a fonctionné durant un mandat.

Les sept années de fonctionnement du Conseil de développement ont été marquées par des contributions et des actions de qualité, tels que le Livre blanc pour une gestion citoyenne des déchets, l'étude sur la chimie et les matériaux dans la région grenobloise, ou encore les réflexes Vélo et Logement.

En vue du renouvellement des instances de Grenoble-Alpes Métropole en avril 2008, le Conseil de communauté a délibéré le 19 septembre 2008 sur la recomposition et la redéfinition du fonctionnement du Conseil de développement.

Jean-Jacques Payan, personnalité qualifiée issue du monde de l'enseignement et de la recherche ayant dirigé pendant dix ans la recherche du groupe Renault, a succédé à Gérald Dulac comme président du Conseil de développement.

Depuis septembre 2011, Catherine Pouyet, membre du bureau et ancienne directrice des bibliothèques de Grenoble, a accepté d'occuper cette fonction suite à sa nomination par Marc Baïetto, président de Grenoble-Alpes Métropole.

FONCTIONNEMENT ET MISSIONS

Espace d'expressions citoyennes entre acteurs économiques, sociaux et associatifs, le Conseil de développement s'intéresse à la vie de l'agglomération dans sa globalité.

Il représente une force de propositions dont la mission est triple :

- contribuer à la réflexion des élus sur les projets concernant l'agglomération (propositions de nouvelles perspectives et actions, émergence d'idées).
- relayer auprès des élus les points de vue de la société civile sur tous les grands thèmes qui fondent le développement et l'attractivité du territoire.
- Faciliter, pour les habitants de l'agglomération, l'accès et la compréhension des politiques menées par les élus communautaires.

Le Conseil de développement peut être saisi par les élus sur certains dossiers, mais peut également s'auto-saisir et s'emparer de thématiques sur lesquelles il souhaite porter une réflexion approfondie, sans se restreindre aux seules compétences de la communauté d'agglomération.

Il possède un fonctionnement propre, largement indépendant. Pour assurer le bon déroulement et la qualité de ses débats il s'est doté, dès 2009, d'un règlement intérieur et d'une charte de bon fonctionnement qui précisent l'esprit dans lequel les membres réalisent leurs travaux.

Ces documents se sont vus renforcés par l'adoption, le 11 mai 2012 en Conseil communautaire, du premier protocole de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et le Conseil de développement. Ce protocole, mis en place suite à la volonté de Marc Baïetto et co-rédigé avec le Conseil de développement, fixe au travers de ses 14 articles, les modes d'échange et de travail entre les membres de l'instance participative, les élus et les services.

COMPOSITION ET ORGANISATION

La composition du Conseil de développement a été déterminée par les élus suite à une délibération du Conseil communautaire de Grenoble-Alpes Métropole. En avril 2011 une recomposition partielle de l'assemblée et une réorganisation des collèges a fait l'objet d'une nouvelle décision.

QUI PARTICIPE ?

80 membres bénévoles répartis en 5 collèges

QUI PILOTE LE CONCEIL ?

1 président(e) nommé(e) par le président de la communauté d'agglomération

1 bureau composé de onze membres maximum autour du (de la) président(e)

QUELLE ORGANISATION ?

Le Conseil de développement se réunit en séance plénière chaque mois. Ces séances sont l'occasion d'auditionner des personnes qualifiées tels les vice-présidents de Grenoble-Alpes Métropole, les responsables de services ou des spécialistes sur des thèmes transversaux qui intéressent plusieurs commissions. Ces débats permettent la confrontation des points de vue et des compétences.

QUELS MOYENS ?

Le Conseil de développement s'appuie sur deux chargées de missions permanentes (salariées de Grenoble-Alpes Métropole) et sur un budget propre dont une partie est subventionnée par la Région Rhône-Alpes.

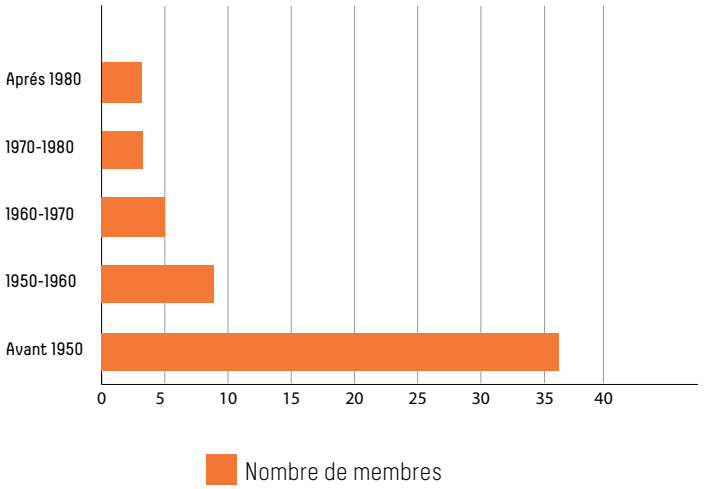
QUELQUES CHIFFRES SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT[1]

LES ACTEURS

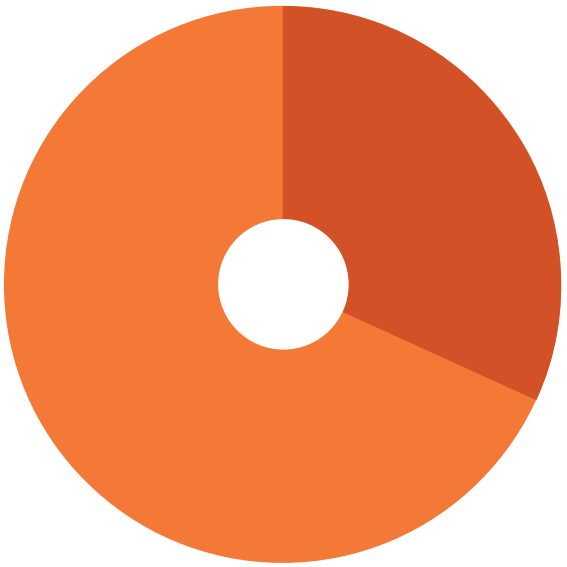


- 9,5 % Territoires voisins
- 13 % Établissements et services publics
- 14,5 % Personnalités qualifiées
- 20,5 % Monde Économique
- 42,5 % Vie associative et habitants

ANNÉES DE NAISSANCE CONNUES DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES



- 77,6 % d'hommes
- 22,4 % de femmes

1 Données chiffrées élaborées sur la base des 80 membres composant le Conseil de développement

LES 3 COMMISSIONS

Espaces de travail et de réflexions, elles se réunissent mensuellement et sont à l'origine des contributions et avis amendés puis validés en plénière.

« AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TEMPS ET MOBILITÉ », animateur : Antoine JAMMES

■ 20 inscrits

■ 9 réunions

■ Organismes représentés : Medef / Frapna / Chambre du Commerce et de l'Industrie / Un toit pour tous / La Chambre d'agriculture / UFC Que Choisir/ LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture) / La Jeune Chambre Économique / La Banque Alimentaire/ les FRANCAS / l'ADTC (Association pour le développement des transports en commun) / Le CAUE / Avenir Venon / La Maison de l'architecture + des personnalités qualifiées et des invités

■ Sujets traités en 2011-2012 :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : travail en partenariat avec les 5 conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise

- Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : adoption de la réponse à la saisine des élus du 22 septembre 2011

- La nature en ville et évaluation des espaces naturels

- Le Sillon Alpin : contribution au travail du réseau des conseils de développement du Sillon Alpin

- Évaluation de la politique cycle

- Le projet de transport par câble : auto saisine sur le projet de câble reliant la presqu'île scientifique et le Vercors

- Le Plan des Déplacements Urbains (PDU)

« CULTURES, SOLIDARITÉS ET DÉMOCRATIE », animateurs : Pierre ARNAUD et Marie-Christine SIMIAND

■ 30 inscrits

■ 9 réunions

■ Organismes représentés : LAHGGLO (Les associations d'Habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture) / Grenoble Université Club / les FRANCAS / CDOSI (Comité Départemental Olympique et Sportif Isère) / Alertes / Un toit pour tous / Unis-Cité / ATD Quart Monde / COLJOG (Conservatoire Observatoire Laboratoire des Jeux Olympiques de Grenoble) / FCPE (Fédération des Conseils de parents d'élèves / HADRA/ Culture et Développement/ CSF (Confédération Syndicale des Familles)/ CREARC (Centre de Création de Recherche et des Cultures)/ Inspection Académique de Grenoble/ CCSTI (Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Grenoble)/ Banque Alimentaire + des personnalités qualifiées et des invités

■ Sujets traités en 2011-2012 :

- Suivi et bilan du plan d'accompagnement à la réussite éducative et citoyenne - Année 2 : action expérimentale conçue en collaboration avec l'Inspection académique de l'Isère et les proviseurs des lycées Pablo Neruda à St Martin d'Hères et Argouges à Grenoble.

- Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) : adoption de la réponse à la saisine des élus du 22 septembre 2011

- Réflexion sur la définition d'une politique culturelle d'agglomération : rédaction d'une contribution sur la construction d'un événement culturel d'agglomération.

- Les « sans-voix » au sein du Conseil de développement : les exclus du débat public sont-ils réellement sans voix ? N'ont-ils rien à dire ou ne veulent-ils rien dire ?

- La charte de la Participation de Grenoble-Alpes Métropole : Association du Conseil de développement aux réunions de mise en place du Forum de la participation et du Fonds de participation intercommunal.

- La place des jeunes au Conseil de développement : définition, en partenariat avec l'association Unis-Cité, d'une action expérimentale avec des jeunes en service civique volontaire (2012-2013).

- Politique sportive : invitation à la réflexion et au questionnement sur l'identité sportive du bassin grenoblois.

« INNOVATION ET EMPLOI », animateurs : Dominique GRAND et Claudine CHASSAGNE

■ 12 inscrits

■ 9 réunions

■ Organismes représentés : Les associations d'Habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture / le CEA / La Passion du bois / La Jeune Chambre Économique / la Chambre du Commerce et de l'Industrie/ Parc Naturel Régional de la Chartreuse + des personnalités qualifiées et des invités

■ Sujets traités en 2011-2012 :

- Développement du numérique : auto saisine sur les usages du numérique, structurée en trois axes : l'aménagement du territoire en très haut débit, la médiation numérique et l'ouverture des données publiques

- La mobilité électrique

- Suivi de la démarche grand public du Plan Climat

- La qualité de l'air : la Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA) et le Plan de Prévention pour l'Atmosphère (PPA)

LES GROUPES DE TRAVAIL

DES GROUPES DE TRAVAIL AD HOC ONT ÉTÉ MIS EN PLACE AFIN DE TRAITER UNE QUESTION SPÉCIFIQUE.

« RISQUES »

Le 24 septembre 2010 le Conseil communautaire saisissait le Conseil de développement de la question de l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels. Un groupe de travail ouvert, piloté par Henri Biron, personnalité qualifiée Nature-Environnement, a été rapidement constitué. Il a décidé de répondre à la saisine en deux temps afin de mettre en œuvre une méthodologie basée sur de nombreux entretiens et visites de terrains auprès de différents acteurs tels les services de l'État, les communes, les associations, l'Éducation Nationale, etc. Au terme d'un an et demi de mobilisation, le Conseil de développement a présenté, devant les élus, un avis consolidé lors du Conseil communautaire du 6 juillet 2012.

« ÉVÉNEMENTIEL»

Début 2011, le Conseil de développement communiquait aux élus communautaires et régionaux une contribution portant sur les principes et formes d'un événementiel d'agglomération. Souhaitant poursuivre cette réflexion, le Conseil a ouvert, courant novembre, un groupe de travail ayant pour objectif d'imaginer un événementiel festif, ludique, fédérateur, grand public et populaire, portant sur les valeurs identitaires fortes de notre territoire. Accompagné par Lisa Pignot, représentante de Culture et Développement, il fut le lieu d'accomplissement d'un protocole de travail dit « de production d'idées » dont les 3 séquences ont permis de créer un échange inédit entre membres des commissions et étudiants du Master Innovation et Territoire de l'IGA (Institut de Géographie Alpine) exceptionnellement associés à cette réflexion (cf p.21).

« UNIVERSITÉ »

Impulsé suite à l'organisation, en mars 2012, de la conférence grand public « Comprendre l'université et ses liens avec le territoire », ce groupe transversal et ouvert s'est fixé comme objectif de conduire une auto-saisine portant sur l'avenir de l'université et les conditions de son attractivité, de sa visibilité et du renforcement égalitaire de tous ses pôles de compétences (cf. p. 16).

« COMMUNICATION »

Ce groupe de travail, composé de quatre membres du bureau, envisage les moyens de communiquer sur les travaux du Conseil de développement et de « capter » l'attention des publics absents des débats (jeunes, femmes, précaires,...). Deux chantiers prioritaires ont été définis pour l'année 2013 : l'évaluation du site internet collaboratif lancé en septembre 2011 et la préparation des 10èmes Rencontres Nationales des Conseils de développement organisées à Nantes en février.

« JEUNESSE »

Pour des raisons inhérentes au fonctionnement, au rythme et aux horaires des réunions, ou parfois même des sujets traités, il est difficile de mobiliser les jeunes au sein des instances formelles de participation. Consciente de cette réalité, la commission Cultures, Solidarités et Démocratie a voulu dépasser ces contraintes en constituant un groupe de travail ayant pour objectif d'imaginer des solutions permettant un lien plus actif avec les jeunes. Bernard Faure, représentant de l'association Unis-Cité, a accepté de prendre en charge le pilotage de ce groupe qui a notamment été à l'origine du projet « Le Conseil de développement questionne les jeunes sur la Métropole de demain » à mettre en œuvre courant 2012-2013 (cf. p.28).

LES RELATIONS AVEC GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Une évolution dans la formalisation des rapports entre le Conseil de développement et les élus de l'agglomération.

Jusqu'à présent, le Conseil de développement était saisi par une simple lettre de saisine du Président de Grenoble-Alpes Métropole à la Présidente du Conseil.

Désormais,

- Les principales saisines du Conseil de développement sont formalisées par une délibération des élus communautaires. Cela leur garantit une bonne connaissance des sujets de travail du Conseil.
- L'élu en charge du sujet faisant l'objet de la saisine ou des travaux en cours vient la présenter devant le Conseil de développement. Ainsi, de septembre 2011 à juin 2012, 3 élus communautaires sont venus présenter leur politique devant le Conseil de développement, dont le président de Grenoble-Alpes Métropole, à trois reprises.
- Une fois la contribution ou l'avis élaboré, l'élu en charge de la politique concernée revient devant le Conseil pour assister à la présentation de la contribution.
- Enfin, la présidente du Conseil de développement bénéficie de la possibilité de présenter, en Conseil communautaire, les principaux éléments des contributions adoptées en plénière faisant suite à une saisine.

Un acte fort : la signature d'un protocole de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et le Conseil de développement

Mis en place suite à la volonté du président de Grenoble-Alpes Métropole, ce protocole adopté au Conseil communautaire de mai 2012, marque la volonté de structurer et de formaliser les échanges entre l'EPCI et le Conseil de développement.

Il définit avec clarté, au travers de 14 articles décrivant le fonctionnement institutionnel entre ces deux instances, les modalités précises de travail, de coordination et de communication, entre les élus, les services et le Conseil de développement.

Sur le fond, ce protocole met aussi en évidence une plus forte implication de l'exécutif de Grenoble-Alpes Métropole, au travers notamment :

- de la présence du Conseiller communautaire en charge de la participation citoyenne aux séances plénières du Conseil de développement et à certains bureaux. Il est convenu qu'il vienne faire un état trois fois par an devant le Conseil de l'avancement de la prise en compte, par les services, des travaux réalisés.
- de la présence d'un représentant du Conseil de développement aux commissions de Grenoble-Alpes Métropole ainsi qu'aux comités de pilotage du CDDRA (Contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes) .
- de la participation de deux membres du Conseil de développement au Comité permanent d'évaluation des politiques publiques de Grenoble-Alpes Métropole.
- de la participation d'un membre du Conseil de développement au comité d'attribution du Fonds de Participation Intercommunal.
- de la sollicitation des membres des commissions dans la préparation des Ateliers Métro-Citoyens (ex Jeudis du Projet d'agglomération).

Ce protocole reconnaît, en outre, la faculté du Conseil de développement à organiser des réunions publiques et à faire le lien avec les instances communales de participation. Il rappelle enfin les moyens mis à sa disposition pour assurer son fonctionnement optimal.

Depuis 2010, l'évolution des rapports entre les élus communautaires et les membres du Conseil de développement est très satisfaisante. Elle garantit une bonne compréhension, par les membres, des intentions et besoins des élus dans leurs saisines et permet un retour direct des élus sur les propositions des membres du Conseil de développement.

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2011–2012

LES CHIFFRES CLES

■ **10 assemblées plénières** dont 1 séance exceptionnelle organisée au Stade des Alpes à l'occasion des 10 ans du Conseil de développement

■ **10 réunions de bureau**

■ **27 réunions de commissions :**

9 commissions Aménagement, Temps et Mobilité

9 commissions Cultures, Solidarités et Démocratie

9 commissions Innovation et Emploi

■ **34 réunions de groupes de travail ad hoc :**

Risques : 6 réunions

Protocole de partenariat Métro/Conseil de développement : 2 réunions

Communication : 3 réunions

SCoT : 4 séances plénières du réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise, 1 séminaire d'une journée sur le ScoT (étude du DOO) et le Développement Durable.

8 réunions de groupes de travail du réseau des conseils de développement de la RUG

Université : 2 réunions

Sillon Alpin : 1 réunion

Jeunesse : 4 réunions

Événementiel : 3 réunions

■ **2 Rencontres Nationales des Conseils de développement en Poitou-Charente (Angoulême) et en Lorraine**

■ **4 réunions du Comité d'animation de la Coordination Nationale des conseils de développement à Plaine Commune**

■ **1 rencontre des présidents de conseils de développement de France à Paris**

■ **2 réunions du réseau des pôles métropolitains à Paris**

■ **1 réunion publique : « Comprendre l'université et ses liens avec le territoire»** qui a réuni 130 participants le 1er mars 2012 autour de deux intervenants : Farid Ouabdesselam, alors président de l'UJF et du Pôle de Recherche pour l'Enseignement Supérieur (PRES) et de Luc Gwiazdzinski, géographe.

■ **6 contributions :**

Contribution sur les principes et formes d'un événementiel d'agglomération

Avis du Conseil de développement sur le projet d'élargissement de Grenoble-Alpes Métropole

Mise en place d'une politique publique du développement numérique : « Plus belle ma ville avec Internet »

Acte 2 de la contribution sur l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels

Avis du Conseil de développement sur la construction d'un pôle métropolitain du Sillon Alpin

■ **Contribution sur le transport par câble**

1 contribution collective du réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise livrée au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur le projet de ScoT.

Pour en savoir + : consulter l'intégralité des comptes-rendus de séances et contributions sur le site du Conseil de développement : www.c2d.lametro.fr

LES TRAVAUX À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

LES SAISINES À LA DEMANDE DE GRENOBLE ALPES METROPOLE

L'élargissement du périmètre de Grenoble-Alpes Métropole [ou Schéma Départemental de Coopération Intercommunale]

Marc Baïetto, Président de Grenoble-Alpes Métropole, a demandé au Conseil de développement de donner un avis sur le projet d'élargissement du périmètre du territoire intercommunal proposé par le Préfet de l'Isère dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

C'est dans le cadre de la réforme territoriale, que le Préfet de l'Isère a présenté en mai 2011 un schéma visant à rationaliser l'organisation intercommunale du département de l'Isère. Celui-ci proposait pour l'agglomération grenobloise, une fusion avec :

- la Communauté de Communes du Sud Grenoblois
- la Communauté de Communes des Balcons Sud Chartreuse
- les communes de Chamrousse, Saint-Martin d'Uriage et Miribel Lanchâtre

L'ensemble des collectivités concernées par cette réforme ont été invitées à donner un avis sur la proposition du Préfet. Lors du Conseil communautaire du 8 juillet 2011, les élus de Grenoble-Alpes Métropole rendaient un avis favorable. C'était également le cas de la Communauté de Commune des Balcons Sud Chartreuse et des communes de Chamrousse et Miribel Lanchâtre. En revanche, la Communauté de Communes du Sud Grenoblois a rendu un avis défavorable ainsi que la commune de Saint-Martin d'Uriage.

Pour bien comprendre cette réforme importante pour les habitants de l'agglomération, le Conseil de développement organisait en mai 2011 une réunion publique et éditait un guide explicatif.

Le 10 novembre 2011, le Conseil de développement rendait un avis défavorable sur le projet d'élargissement proposé par le Préfet. Il présentait cet avis en Conseil communautaire le 18 novembre 2011 et le transmettait ensuite au Préfet.

Dans cet avis, le Conseil de développement propose de mettre à l'étude les propositions suivantes :

- **La construction d'une Communauté Urbaine ou Métropole multipolaire à l'échelle de la région urbaine grenobloise, élargie aux massifs montagneux répondant à un projet métropolitain ambitieux.**
- **La mise en place d'une large concertation, en s'appuyant notamment sur le réseau des conseils de développement de la région urbaine grenobloise.**
- **Un travail sur « le profil des métropolitains » et quels services leur proposer.**

Pour le Conseil de développement, le projet proposé par le Préfet n'était pas acceptable puisque insuffisamment soumis à la concertation et inadapté aux enjeux métropolitains du territoire concerné.

Le Conseil souhaite que soit mise à l'étude la construction d'une Métropole des hauteurs, réconciliée avec ses montagnes et enchanteresse pour ses métropolitains : un projet ambitieux, pédagogique, conciliant réalisme et utopie et qui raconte aux métropolitains leur identité et leur ouverture.

La plupart des propositions du Conseil présentes dans cet avis trouveront une traduction concrète au travers de l'organisation, à partir de l'automne 2012 des Rencontres Métropolitaines (cf. p. 27).

Pour en savoir + : consulter la contribution «avis du Conseil de développement sur le SDCI» sur le site du conseil de développement : www.c2d.lametro.fr

DÉFINIR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS : ACTE 2

Le 24 septembre 2010, le Conseil communautaire adoptait une délibération saisissant le Conseil de développement sur « l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels ». Via cette délibération, les élus interrogeaient le Conseil sur plusieurs points :

- Quelles sont les marges d'incertitudes acceptables? Dans quels domaines les risques sont-ils acceptables et à quel niveau?
- Comment définir le périmètre des responsabilités des collectivités?

Les citoyens doivent-ils être associés à la gestion des risques, et comment?

- Quelle peut être la portée locale de la participation du public sur la gestion socio-territoriale des activités à risque ?
- Comment rendre accessible l'information disponible au sein des structures compétentes sur la question des risques, notamment en matière de santé publique ? Quelle information pour quelle acceptabilité ?

La question des risques étant vaste et complexe, notamment sur le périmètre de l'agglomération grenobloise où l'ensemble des communes est concerné par plusieurs types de risques, le groupe de travail « Risques » piloté par Henri Biron a décidé de répondre en deux temps à cette saisine.

Le 28 juin 2011, le Conseil de développement adoptait **l'acte 1 visant à identifier les risques présents sur l'agglomération et à comprendre la répartition des responsabilités entre administrations dans l'organisation de la gestion des risques.** Cela, dans l'objectif de mieux identifier la place actuelle de l'agglomération grenobloise dans la gestion des risques et le rôle qu'elle pourrait y jouer à l'avenir.

Le groupe de travail s'est ensuite engagé dans **une seconde phase de réflexion davantage orientée sur la question de l'acceptabilité sociale et de la place des citoyens dans l'information et la gestion des risques.** A l'instar du premier acte, une série de séminaires et auditions d'acteurs a été organisée. C'est ainsi, qu'ont été rencontrés :

- Yannik Ollivier, maire de Saint-Martin le Vinoux
- René Favier, Professeur d'histoire moderne à l'UPMF
- Anne-Marie Granet-Abisset, professeur d'histoire contemporaine, UPMF
- Gérard Berne du pôle gouvernance de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et animateur du SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise).
- Lise Torquet, DREAL Rhône Alpes
- Dominique Grand, CEA
- Anne Perrin, Institut de Recherches Biomédicales des Armées, CRSSA Grenoble, Département de Radiobiologie
- Jean Cabanne, Comité d'action pour les ruines de Séchilienne
- Henri Larnaud, coordonnateur Risques de l'Inspection Académique de Grenoble
- Maurice Ozil , Président de LAHGGLO

Toutes ces interventions, compilées aux éléments recueillis lors d'auditions auprès des maires des communes de Domène, Fontaine, Pont de Claix, Meylan, Grenoble et Echirolles, ont permis de proposer un second plan d'action définissant un panel d'opérations à mettre en place pour favoriser une meilleure compréhension et appropriation des risques naturels et industriels inhérents à notre territoire. Certaines de ces propositions, par leur envergure intercommunale, incomberaient plus spécifiquement à Grenoble-Alpes Métropole.

L'acte 2, présenté en plénière le 24 avril, a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de développement et a fait l'objet d'une présentation en Conseil communautaire du 6 juillet 2012.

Pour en savoir + :
- consulter l'acte 1 et l'acte 2 sur l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels sur le site du conseil de développement : www.c2d.lametro.fr
- document papier de synthèse disponible sur demande au Conseil de développement

LES AUTO-SAISINES À L'INITIATIVE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT APRES INFORMATION ET APPROBATION DE L'EXÉCUTIF DE LA METRO

COMMUNIQUÉE AUX ÉLUS...

Développer les usages du numérique dans l'agglomération

Plus de 3 foyers sur 4 sont connectés à l'Internet, plus de 80% de la population possède un téléphone mobile. Les technologies numériques transforment profondément nos modes de vie et de fonctionnement. L'information est accessible n'importe où et n'importe quand.

De plus, les réseaux sociaux bouleversent les cartes dans le monde de la presse et de l'audiovisuel, mais aussi dans l'action publique. Ces usages modifient le rôle des différents acteurs. C'est pourquoi, les collectivités territoriales en ont pris la dimension et se lancent dans une stratégie de développement numérique visant trois aspects interdépendants : aménagement numérique du territoire, développement des services numériques, accompagnement des usages.

Le Conseil de développement a utilisé sa capacité à s'auto-saisir pour élaborer au sein de la commission Innovation et Emploi une contribution sur les usages du numérique. **Il y alerte les élus sur les risques d'inégalités territoriales en matière d'accès au très haut débit, sur les besoins de médiation numérique pour éviter l'exclusion des personnes défavorisées, et enfin, sur l'intérêt de l'ouverture des données publiques, pour augmenter la transparence des politiques publiques, envisager la co-construction de services publics mais aussi encourager le développement économique.**

Pour en savoir + :
- consulter la contribution « + belle ma ville avec internet » sur le site du conseil de développement : www.c2d.lametro.fr
- document papier également disponible sur demande au Conseil de développement

EN COURS DE PRÉPARATION AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL...

Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air

Comme 15 autres grands centres urbains français, Grenoble et sa périphérie connaissent régulièrement des pics de pollution, dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation européenne. Pour lutter contre cette pollution de l'air, problématique de santé publique, plusieurs projets concomitants ont été lancés.

L'étude de faisabilité d'une Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA) et l'élaboration d'un nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) visent à réduire à la source les pollutions en particules fines, en restreignant la circulation de véhicules polluants ou en limitant la mauvaise combustion du bois. Tous deux nécessitent un changement de comportements des habitants et usagers de l'agglomération et de la Région grenobloise.

Limités à une zone, à un type de véhicules ou à un type de chauffage, ils interrogent des questions d'équité sociale et de développement. C'est dans ce contexte que la commission Innovation et Emploi a demandé aux services de Grenoble-Alpes Métropole de lui présenter le projet et l'étude d'acceptabilité sociale. Devant l'intérêt qu'a reçu cette présentation, et après une première liste de propositions de mesures compensatoires accompagnant ce projet, la commission a souhaité rapprocher ce sujet de celui du PPA.

C'est pourquoi, la commission Innovation et Emploi souhaite que l'ensemble du Conseil de développement puisse s'auto-saisir de la question de la qualité de l'air dans l'agglomération grenobloise à la rentrée 2012.

Le transport par câble

Annoncé lors d'une conférence de presse du Président Marc Baïetto, Grenoble-Alpes Métropole envisage d'étudier un projet de transport par câble entre Fontaine et Lans-en-Vercors, reliant l'agglomération grenobloise au Parc du Vercors. En 2009, le projet d'expérimenter un transport par câble entre la Carronerie et le Campus avait déjà conduit le Conseil de développement à s'interroger sur la pertinence d'un tel mode de déplacement en milieu urbain.

Reprenant ces premières réflexions, le Conseil de développement a souhaité s'auto-saisir sur ce nouveau projet, et plus largement sur la question du transport par câble. Dans un premier temps, il a remis aux élus de l'agglomération un état de ses réflexions, spécifiques au projet concernant le Vercors.

Le Conseil est favorable au projet de transport par câble reliant l'agglomération grenobloise au Vercors. Il y voit l'occasion de réfléchir, entre intercommunalités voisines, à l'aménagement du territoire, au développement touristique et aux liens entre la Montagne et l'agglomération.

Cependant, il considère que ce projet ne répond pas, en l'état, aux préoccupations les plus importantes des acteurs de l'agglomération en termes de déplacements. C'est pourquoi, il défend l'idée que ce projet ne peut représenter un intérêt que s'il inscrit dans une démarche de concertation avec les territoires concernés et les habitants.

Sa prolongation jusqu'à la Presqu'île scientifique semble également être une condition de sa pertinence. Cela permettrait d'inscrire ce tronçon dans une chaîne de déplacements multimodaux en lien avec les projets d'aménagement urbains de ce site.

5 recommandations sont donc adressées aux élus de l'agglomération :

1/ Travailler à un positionnement commun entre Grenoble-Alpes Métropole et les communes du Vercors sur l'avenir du plateau

2/ Se positionner directement sur un projet reliant la Presqu'île scientifique au Vercors

3/ Réaliser une étude comparative entre les différents modes de transports afin d'identifier le mode le plus adapté aux besoins définis auparavant

4/ Associer au maximum les habitants à l'élaboration du projet

5/ Au-delà de ce projet, travailler à la définition du « domaine de pertinence » du transport par câble.

Pour en savoir + :
- consulter la contribution « Transport par câble» sur le site du conseil de développement : www.c2d.lametro.fr
- document papier également disponible sur demande au Conseil de développement

Comprendre les liens entre Université et Territoire

Depuis plusieurs années, les lois se succèdent pour modifier le fonctionnement de l'Université opacifiant progressivement auprès de tout un chacun la compréhension du lien entre université et territoire. Pourtant, l'agglomération grenobloise se caractérise par une forte interaction avec son université. En effet, on sait par exemple, qu'un habitant sur 5 est enseignant-chercheur ou étudiant soit 70 000 personnes.

Conscient que le développement de l'Université et le développement du territoire sont intimement liés, le Conseil de développement a souhaité aider les citoyens à y voir plus clair en proposant une réunion publique et un guide pédagogique expliquant, au travers de questions simples, cartes et schémas, ce qu'est notre université et ce vers quoi elle tend via ses récentes évolutions.

Cette conférence, préparée en étroite collaboration avec l'équipe du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et Farid Ouabdesselam son administrateur, a mobilisé plus d'une centaine de participants dont certains élus de l'agglomération. Elle a été l'occasion de montrer combien l'université fait partie intégrante de notre territoire, et à quel point aussi, elle irrigue – plus ou moins consciemment- notre développement tant au niveau technologique, industriel que social.

Animée par Luc Gwiazdzinski, géographe à l'Institut de Géographie Alpine (IGA), elle a permis d'ouvrir un premier débat entre le public et des témoins clefs, tels Eric Larrey pour la société Floralis sur la question du rapport université-monde économique, Aline Blanc-Tailleur conseillère déléguée à l'Évaluation des politiques publiques de Grenoble-Alpes Métropole sur le rapport université-collectivités territoriales, et Lise Dumasy, présidente de l'Université Stendhal, sur la question du lien université-société.

Elle a enfin donné le coup d'envoi d'une réflexion plus approfondie prise en charge dans le cadre du Groupe de travail « Université » qui devrait, présenter courant 2013, une auto-saisine provisoirement intitulée « Comment accompagner le développement universitaire au profit du territoire grenoblois ».

Pour en savoir + :
- consulter le guide « comprendre l'université, l'exemple grenoblois » sur le site du conseil de développement : www.c2d.lametro.fr






PARTH



LES EXPERIMENTATIONS

Bilan et suite de l'expérimentation « Plan d'accompagnement à la réussite éducative et citoyenne » - année 2.

Durant l'année scolaire 2010-2011, le Conseil de développement a mis en place en partenariat avec l'Inspection Académique de l'Isère, un programme d'accompagnement par des seniors bénévoles pour des lycéens de classes de seconde, dans deux lycées partenaires de l'agglomération : le lycée Pablo Neruda à Saint Martin d'Hères et le lycée Marie Curie à Echirolles.

Mené sur le principe d'une action solidaire, le programme s'est axé sur le lien intergénérationnel qui, d'une part, permet de contribuer à la socialisation des seniors, et d'autre part, amène une aide aux lycéens en difficulté.

Ce programme, à distinguer du soutien scolaire, n'est en aucun cas, une aide aux devoirs. Son but est de favoriser l'autonomie des élèves en poursuivant les objectifs suivants :

- comprendre et trouver leur place au sein du lycée et plus largement dans la vie sociale
- trouver ou retrouver confiance en eux et en leurs capacités de réussite
- déterminer la façon de travailler qui sera la plus efficace pour eux, en passant par une phase de meilleure connaissance de soi
- réfléchir à leur « projet de vie » et aux conditions nécessaires à sa réalisation, en particulier à leur orientation scolaire
- créer du lien ou des passerelles entre ce qu'ils vivent au lycée, ce qu'ils y apprennent et l'actualité sociale ou culturelle

Au vu des résultats positifs de la première année d'expérimentation (30 élèves aidés au cours de 200 séances), il a été décidé en accord avec les membres du Conseil de développement et les bénévoles partie prenante, de prolonger le projet sur une deuxième année consécutive. Le lycée Pablo Neruda et le lycée André Argouges ont accepté de participer. Au terme de sept mois d'action, constat était fait que 33 élèves avaient été aidés, accompagnés par 10 bénévoles, soit au total 215 séances avec une moyenne de 6 à 7 séances par élève.

Fort de ce bilan favorable et du réel intérêt des proviseurs, le Conseil souhaiterait que cette action puisse se pérenniser voire se généraliser à d'autres établissements de l'agglomération.

Pour en savoir + :
- consulter le bilan consolidé de l'expérimentation sur le site du conseil de développement : www.c2d.lametro.fr
- document papier également disponible sur demande au Conseil de développement

LES CONTRIBUTIONS DES GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

L'événementiel

La question de l'événementiel d'agglomération intéresse et mobilise le Conseil de développement et principalement sa commission « Cultures, Solidarités et Démocratie » depuis plus de deux ans.

En janvier 2011, l'assemblée plénière votait à l'unanimité une contribution sur les principes et formes d'un événement d'agglomération, document préparé suite à la demande des élus Régionaux présents au comité de pilotage de la Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC) (cf. p. 25) en sa séance du 10 novembre 2010.

Cette contribution précisait notamment dix critères de réussite, dont la reconductibilité de l'opération, la complémentarité avec l'existant culturel des territoires voisins, l'innovation, la déclinaison possible à toutes les échelles (quartiers, petites et grandes communes, etc.), l'appui sur le vivier d'initiatives portées par divers acteurs locaux.

Accueillie favorablement par les élus du comité de pilotage, cette mise de départ appelait une réflexion plus approfondie à mener notamment dans le cadre d'un groupe de travail réunissant, si possible, des élus de Grenoble-Alpes Métropole, de la région et des membres du Conseil de développement.

En l'absence de mise en œuvre réelle, le Conseil a décidé à l'automne 2011, de lancer sa propre démarche, constituant ainsi un groupe de travail composé de 18 étudiants volontaires du Master Innovation et Territoire dont quelques de l'Institut de Géographie Alpine.

Le résultat de ce travail prospectif réalisé en trois séances grâce à l'intervention et à la méthodologie proposée par Lisa Pignot, représentante de l'association Culture et développement, a permis la réalisation d'un rapport complet et étayé de nouvelles propositions concrètes.

La question placée au cœur de cette réflexion porte avant tout sur l'aptitude de Grenoble-Alpes Métropole à inventer un événement singulier, fédérateur, populaire et propre à l'identité et à l'imaginaire de l'agglomération grenobloise, de la même manière qu'ont su le faire d'autres agglomérations telles que Marseille, Nantes ou encore Clermont-Ferrand et Amiens.

Le Conseil de développement, en communiquant en mai dernier ce rapport à l'exécutif, a émis le souhait que le contenu de ce travail puisse trouver un écho dans les travaux par ailleurs entrepris en interne ou par le concours d'élus.

LES TRAVAUX DANS LE CADRE DES RESEAUX

Fort des résultats issus d'expériences fructueuses menées avec des conseils de développement voisins, régionaux et nationaux, le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole a souhaité s'engager dans le renforcement de la structuration de ses travaux en réseau.

Il participe ainsi activement au réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise (RUG) animé par l'association LAHGGLO, au réseau des conseils de développement du Sillon Alpin qu'il a initié depuis début 2012, mais également, à la Coordination Nationale des conseils de développement auprès de laquelle il adhère depuis sa création.

LE RESEAU DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION URBAINE GRENOBLOISE

CONTRIBUER À L'ÉLABORATION PARTAGÉE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Les 6 conseils de développement[2] présents dans le périmètre du SCoT partagent depuis trois ans leurs points de vue sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Ce réseau, animé par une association regroupant les associations d'habitants de l'agglomération grenobloise, s'est réuni à quatre reprises en séance plénière durant l'année 2011-2012.

UNE CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE SCOT

L'arrêt du projet de ScoT en décembre 2011 a permis au réseau des conseils de développement de la RUG d'identifier dans quelle mesure ses remarques, versées à l'Établissement Public du ScoT durant les trois années d'élaboration du ScoT, ont été prises en compte ou non dans le document arrêté.

La contribution à l'enquête publique souligne ainsi la satisfaction globale du réseau des conseils de développement concernant les grandes orientations prises en matière de coordination des politiques publiques, de protection des espaces naturels et d'objectif de réduction du trafic automobile. Ceci étant, elle s'étonne des conditions de réalisation de l'enquête publique en constatant que la mise à disposition des documents du ScoT dans très peu de lieux publics n'est pas à la hauteur de l'enjeu de son adoption.

2 Conseils de développement de Grenoble-Alpes Métropole, du Sud Grésivaudan, du Pays Voironnais, d'Alpes Sud Isère, du Grésivaudan et de Bièvre Valloire.

Enfin, et comme dans plusieurs des contributions précédentes, le réseau des conseils de développement de la RUG regrette l'absence de dispositions concrètes sur la gouvernance, le suivi et la mise en œuvre du SCoT une fois adopté.

L'AVENIR DU RÉSEAU : ÉLARGIR LA RÉFLEXION AU-DELÀ DU SCOT

Le 29 novembre 2011, des représentants des six conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise ont partagé le souhait de prolonger l'expérience en élargissant le champ d'action du réseau. Plusieurs objectifs ont été avancés sur lesquels la dernière assemblée plénière a permis de dégager un accord de principe :

■ **Suivre la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale**. Le réseau souhaite être associé à la définition d'indicateurs d'évaluation.

■ **Construire ensemble des avis et préconisations**. Chaque année, le réseau propose de définir un thème de travail commun, éventuellement en lien avec ceux de leurs collectivités, aboutissant à l'adoption d'une contribution lors d'une université du réseau.

Les thématiques proposées :

■ **La réforme territoriale et plus particulièrement le schéma de coopération intercommunale**. L'absence de concertation sur le projet de redécoupage des intercommunalités a marqué les esprits. L'assouplissement du calendrier de mise en œuvre de cette réforme pourrait être l'opportunité pour le réseau d'engager un dialogue au sein des territoires avec les habitants et représentants de la société civile organisée sur la réalité des bassins de vie et usages du territoire.

■ **Le péage urbain**. Le conseil de développement du Pays Voironnais a été saisi par les élus communautaires sur cette question. Une expérimentation d'une ZAPA (Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air) pourrait également bientôt concerner Grenoble-Alpes Métropole. Les déplacements ne se limitant pas aux périmètres des intercommunalités, un partage entre urbain, périurbain et ruraux sur les enjeux, obstacles et opportunités à la mise en place de tels systèmes de régulation du trafic pourrait enrichir le débat et identifier les conditions d'acceptabilité pour les habitants.

■ **Mutualiser les travaux des conseils de développement**. Au-delà de la nécessité de diffuser les réflexions menées dans le cadre des saisines et auto-saisines des conseils de développement, cette mutualisation est l'occasion de mettre en débat les méthodes, les résultats et de construire une culture commune.

■ **Valoriser et partager les travaux du réseau** : la voix commune portée par le réseau améliore la visibilité des conseils. Certains moyens mutualisés, permettront de valoriser les travaux du réseau auprès des élus mais aussi auprès des habitants. Les conseils partagent le souhait de mieux s'appuyer sur les associations et organismes qu'ils représentent pour irriguer les informations et démultiplier leurs répercussions.

C'est sur la base de ce programme d'action que les six conseils de développement ont convaincu leurs intercommunalités de l'intérêt de travailler entre territoires voisins et de voir se pérenniser la dynamique instaurée. Celles-ci ont délibéré en faveur du financement de l'animation du réseau pour l'année 2012.

Pour en savoir + : contacter LAHGGLO, association qui anime le réseau des conseils de développement de la RUG, reseau.cd.rug@gmail.com

MISE EN PLACE DU RESEAU DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DU SILLON ALPIN

Le 21 octobre 2011, se réunissaient à Chambéry, les maires des grandes villes et Présidents des principales agglomérations du Sillon Alpin[3], pour constituer dès janvier 2012, un pôle métropolitain. En effet, saisissant l'opportunité de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui s'attache à dessiner les missions des pôles métropolitains (à savoir : mener des actions en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace, de développement des infrastructures et des services de transports), elles comptent évoluer vers une nouvelle forme de coopération et bâtir ensemble « les fondements d'une communauté de destin, réunissant plus d'un million d'habitants, en s'attachant à offrir un cadre de vie habitable, vivable et donc davantage durable ».

Convaincu que cet événement majeur en terme d'organisation territoriale ne peut se faire sans le soutien de la société civile, le Conseil de développement a invité ses homologues des territoires voisins concernés à se constituer en réseau afin de mener une réflexion collective sur les finalités du pôle métropolitain et les thématiques pertinentes à traiter conjointement.

Réuni pour la première fois le 19 janvier 2012, le réseau a acté la nécessité d'être associé aux travaux des élus et d'être informé régulièrement des avancées de la création de ce pôle afin d'articuler ses réflexions avec les décisions politiques. En outre, chaque conseil de développement s'est engagé à créer au sein de son instance un débat sur ce sujet afin d'être en mesure de produire et communiquer à l'ensemble du réseau une contribution individuelle, qui toutes rassemblées, auront vocation à constituer les éléments d'une contribution partagée à livrer aux élus.

Pour en savoir + : consulter la contribution du Conseil de développement sur le Sillon Alpin sur le site du conseil de développement : www.c2d.lametro.fr

3 Le projet de pôle métropolitain du Sillon Alpin réunit 6 agglomérations signataires : Valence Agglo Sud Rhône-Alpes, le Pays de Romans, le Pays Voironnais, Grenoble-Alpes Métropole, Chambéry Métropole et Annecy Agglomération.

LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

La Coordination nationale des conseils de développement, composée de 39 conseils volontaires de pays ou d'agglomérations, œuvre depuis 2003 à la promotion collective de la démocratie participative et à la mobilisation de la société civile.

Ce réseau vise à mieux faire entendre la voix des Conseils de développement au niveau national et à favoriser l'échange de pratiques entre les différents Conseils. Ceux-ci, en effet, sont très divers tant dans leur organisation que dans leur fonctionnement, mais ils partagent néanmoins une même vocation : « participer au développement territorial en utilisant l'intelligence collective de la société civile, nourrie des expériences et des savoir-faire des citoyens ».

Elle participe également à l'organisation des Rencontres nationales annuelles sous le pilotage du Conseil organisateur, mutualise les travaux des Conseils, valorise leurs productions et la participation citoyenne auprès des élus, institutions, État et diverses structures, diffuse l'information favorisant le développement des Conseils. Elle est attentive à toutes les questions relatives aux évolutions législatives et réglementaires concernant les Conseils de développement. Ses représentants interviennent lors de rencontres, colloques ou séminaires sur le territoire national.

Le 30 mars 2012, la Coordination Nationale des conseils de développement adoptait dans le cadre de son assemblée générale constitutive, les statuts lui permettant de se structurer en association. Cela lui permet de recruter à ses côtés un chargé de mission pour administrer ses travaux et de s'installer au sein du « bloc local », bâtiment regroupant la plupart des associations d'élus à Paris et des instances naitonales (FNAU, GART,....).

Cela entraîne également une participation financière des EPCI porteurs des conseils de développement pour contribuer à son fonctionnement. Par délibération du 28 septembre 2012, il a été reconnu au Conseil de développement le droit d'adhérer à cette association grâce à l'attribution des financements

LES CONTRIBUTIONS AUX INSTANCES DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

LA CONVENTION DE FONCTIONS D'AGGLOMÉRATION ET DE CENTRALITÉ AVEC LA RÉGION RHÔNE ALPES

ASSURER LE SUIVI DE LA CFAC ET PRÉPARER L'AVENANT

Dans le but d'encourager le développement durable dans la région, Rhône-Alpes met en place des Conventions de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) avec des partenaires locaux qui ont pour mission de développer des projets à l'échelle de leur territoire.

Le Conseil de développement, via son représentant, participe à l'ensemble des comités de pilotage organisés par Grenoble-Alpes Métropole et la Région Rhône-Alpes. Il a ainsi la possibilité de veiller à la cohérence des opérations, à leur caractère innovant et à leur valorisation et démultiplication. Il peut également insister sur les actions qui lui semblent prioritaires.

La CFAC de Grenoble-Alpes Métropole, signée le 27 janvier 2010, prévoit la possibilité de mettre en œuvre des avenants dont l'initiative est laissée au territoire. Ils peuvent concerner un nombre limité d'actions. S'ils ont une envergure plus importante, ils doivent s'appuyer sur une démarche stratégique qui veille à ne pas remettre en cause le projet initial ou des actions structurantes pour le territoire.

Le Conseil de développement, qui sera saisi sur ce sujet fin 2012, a d'ores et déjà annoncé en comité de pilotage qu'il soutenait le principe de la réalisation d'un avenant unique, réelle opportunité selon lui de requestionner l'ambition générale de la convention. Pour autant, il restera vigilant sur plusieurs points de ce document révisé, notamment :

- éviter la mise en œuvre d'une politique de guichet,
- veiller au maintien du caractère partenarial du contrat,
- garantir son rôle d'effet levier d'une politique de territoire résolument tournée vers l'innovation.

LES COMMISSIONS DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le Protocole de partenariat signé entre Grenoble-Alpes Métropole et le Conseil de développement, stipule explicitement la possibilité donnée au Conseil de désigner annuellement un représentant à chacune des commissions intercommunales.

A ce jour, six membres se sont portés volontaires et ont été désignés en plénière par la Présidente pour suivre les travaux de certaines commissions.

Commission Déplacements : Antoine Jammes, représentant de l'ADTC

Commission Environnement : Jean-Paul Vial, représentant des FRANCAS et Henri Biron, personnalité qualifiée

Commission Solidarité intercommunale : Jean Vanoye, représentant de la CFDT

Commission Logement : Marcel Faure et Bernard Archer représentants d'Un Toit pour Tous

LE COMITÉ PERMANENT D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évaluation des politiques publiques constitue l'un des leviers majeurs pour améliorer la pertinence du service rendu aux habitants de l'agglomération grenobloise et la conduite de l'action publique. En effet, en permettant de mesurer l'utilité sociale et la performance des politiques publiques, l'évaluation vise à identifier des pistes d'amélioration de la collectivité et à définir, le cas échéant, des orientations nouvelles.

Mis en place suite à la délibération du 3 juillet 2009, le Comité permanent d'évaluation des politiques publiques compte parmi ses membres : le vice-président en charge des finances et de l'évaluation, les deux co-présidents de la commission finances et évaluation, le représentant de Grenoble-Alpes Métropole à la société française d'évaluation, un représentant par groupe politique, deux experts indépendants désignés par le Président de Grenoble-Alpes Métropole, deux représentants des services, et enfin, deux représentants du Conseil de développement sur proposition de sa Présidente.

Depuis 2011, Bernadette Aubrée, personnalité qualifiée et Jean Vanoye, représentant de la CFDT occupent cette fonction pour le Conseil de développement.

Chaque année les résultats des évaluations menées lors de l'année n-1 sont présentées en séance plénière. Le Conseil de développement est également associé au choix des sujets d'évaluation de l'année à venir.

LE FONDS DE LA PARTICIPATION INTERCOMMUNAL ET LE COMITÉ D'ATTRIBUTION

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil de communauté de Grenoble-Alpes Métropole adoptait la Charte de la Participation et son plan de mise en œuvre prévoyant la création d'un Fonds de Participation Intercommunal.

Ce Fonds est un outil administratif et financier qui permet de soutenir des initiatives et de favoriser des projets d'habitants contribuant à vivre et faire vivre une agglomération solidaire, démocratique et respectueuse de son environnement.

Afin d'assurer la gestion participative du Fonds, il a été proposé de créer un comité d'attribution dont les fonctions principales sont d'examiner les dossiers, auditionner les porteurs de projets, préciser les conditions d'octroi des aides et définir un montant de subvention par projet.

La délibération du 6 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du Fonds de Participation Intercommunal, prévoit la présence d'un représentant du Conseil de développement parmi les quatormembres du comité d'attribution. En séance plénière du 28 septembre 2012, Dominique Benoist, représentant de l'association Aide à Toutes les Détresses ¼ Monde (ADT ¼ Monde), a été désigné par la Présidente Catherine Pouyet pour tenir cette fonction.

LES ATELIERS MÉTRO-CITOYENS

Depuis janvier 2012, Grenoble Alpes Métropole propose, chaque mois, une rencontre avec les habitants de l'agglomération. Chaque atelier est organisé sous forme de visites, balades, ateliers, forum, ou encore conférences-débats, alliant forme de rencontre et thématique, afin de structurer de véritables espaces de création.

Les thématiques choisies sont préparées par les élus, assistés des services de Grenoble-Alpes Métropole et enrichies par les travaux et apports personnels des membres du Conseil de développement, ainsi que par ceux d'autres partenaires académiques, institutionnels, universitaires et associatifs.

Le but des Ateliers Métro-Citoyens est triple. Il s'agit d'aller vers un public diversifié, de traiter de sujets proches du vécu et du quotidien des habitants, mais aussi, de favoriser la compréhension collective de ce qu'est la métropole. Les propositions issues des Ateliers, récoltées puis retranscrites dans de futures synthèses, serviront opportunément à la construction du prochain Projet d'Agglomération Acte III (2014-2020).

LES PERSPECTIVES 2012-2013

LES RENCONTRES MÉTROPOLITAINES

Afin d'élaborer des pistes de réflexion ou des scénarii pour l'évolution du «vivre ensemble» dans l'agglomération grenobloise «post-carbone» et préparer le futur Projet d'Agglomération Acte III (horizon 2014-2020), Grenoble-Alpes Métropole met en place un dispositif ouvert visant à réunir des contributions prospectives sur la métropole de demain : la Fabrique Métropolitaine.

Dans ce cadre, le Conseil de développement a été saisi le 11 mai 2012 sur l'animation d'une réflexion prospective de la société civile, animation baptisée «Les Rencontres Métropolitaines».

Concrètement, la Fabrique Métropolitaine, s'organise autour de 3 briques :

- Le MétroLab : laboratoire d'idées vivant, alimenter par des universitaires, des experts et des professionnels, pour questionner et accompagner le devenir de la métropole grenobloise.
- Les Ateliers Métro-Citoyens : une rencontre par mois avec des habitants de l'agglomération grenobloise pour comprendre et partager les enjeux de la métropole au quotidien et faire émerger des propositions basées sur l'usage que les citoyens ont de leur territoire.
- Les Rencontres Métropolitaines pilotées et animées par le Conseil de développement sollicitant les acteurs de la société civile et les élus du territoire (dont ceux des massifs environnants compris), et des personnes ressources.

Les Rencontres Métropolitaines visent à interroger le fait Métropolitain multipolaire, la métropole vécue tant par ses habitants que par ses usagers, avec ses identités diverses et ses multiples facettes. Ainsi, les enjeux placés au cœur de cette démarche sont les suivants :

- lancer un véritable débat sur ce que nous voulons tous pour notre territoire,
- recueillir l'expression la plus large et ouverte possible,
- faire converger les attentes politiques et les aspirations de la société civile.

Ces Rencontres prendront la forme de séminaires de réflexion dédiés aux quatre thématiques établies par la saisine : « Métropole alpine », « Métropole alpine rayonnante », « Métropole alpine désirable » et « Métropole alpine solidaire et citoyenne ».

Le Conseil de développement bénéficiera de l'appui de plusieurs partenaires, tels le réseau des Conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise (RUG) et l'AURG.

Une restitution publique présentant la synthèse des travaux issus des Rencontres est envisagée à l'automne 2013 dans le cadre d'un grand Forum Métropolitain.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT QUESTIONNE LES JEUNES SUR LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Le groupe de travail « Jeunesse » de la commission Cultures, Solidarités et Démocratie a souhaité enrichir le projet des Rencontres Métropolitaines par un volet jeunesse. En effet, acteurs du territoire de demain, les jeunes sont porteurs d'une diversité de profils et de points de vues parfois «décalés» pouvant contribuer utilement aux réflexions du Conseil de développement.

C'est sur la base de ce postulat qu'est né un projet expérimental baptisé « Le Conseil de développement questionne les jeunes sur la Métropole de demain ». Il s'agit d'une action partenariale montée avec l'association Unis-Cité Antenne Isère visant à accueillir quatre jeunes en service civique volontaire, au sein du Conseil de développement, durant 8 mois à raison de 2 jours par semaine.

Ce projet innovant démarré en octobre 2012, poursuit trois objectifs :

- recueillir la parole des jeunes de 18-25 ans par le biais des réseaux existants sur l'agglomération,
- sensibiliser ce public aux enjeux de prospective et d'aménagement du territoire et repérer des «jeunes» susceptibles d'un engagement pérenne,
- créer du lien intergénérationnel par la présence et l'implication de membres du Conseil de développement dans le suivi du déroulement de la mission.

Il est d'ores et déjà attendu que le résultat de cette démarche, qui s'achèvera par une contribution de forme libre préparée par les jeunes engagés, soit livrée comme pièce complémentaire au Forum Métropolitain de l'automne 2013 et aux réflexions et propositions recueillies au cours de cette démarche.

RELANCER LES PLÉNIÈRES DÉCENTRALISÉES

En 2009, le Conseil de développement se déplaçait sur les communes de Fontaine et la Tronche afin de tenir de façon exceptionnelle deux de ses séances plénières. Cette initiative, inédite jusqu'alors, répondait à la volonté du Président Jean-Jacques Payan, de rapprocher le Conseil des instances de participation communales et de favoriser ainsi la lisibilité et la visibilité du conseil.

Fort de cette expérience et de l'accueil positif du public présent (habitants, représentants d'associations diverses, représentants de conseils consultatifs communaux), le Conseil souhaite relancer cette démarche, soutenu en ce sens par le protocole de partenariat établi avec Grenoble-Alpes Métropole. Ces plénières ouvriront certainement de nouvelles perspectives de coopération avec l'échelon local, avec le soutien des communes concernées.

LE RAYONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Les membres du Conseil de développement, dont notamment sa présidente Catherine Pouyet, participent en tant que représentants à certaines réunions organisées au niveau local ou national portant sur divers sujets tels l'innovation, la culture, les territoires, les changements institutionnels, etc.

Dans le courant de l'année 2011-2012, le Conseil de développement de la Métro a pu faire entendre sa voix lors de manifestations suivantes :

- Les interconnectés en décembre 2011
- Les Rencontres Internet d'Autrans en janvier 2012
- Les journées de rencontres et de réflexions «La ville de demain : un défi culturel ?» organisées par la ville de Saint-Martin-d'Hères en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles les 2 et 3 février 2012.
- Les 3èmes Rencontres scientifiques internationales «Territoire, Territorialisation, Territorialité» (TTT) de Grenoble en mars 2012
- Le séminaire IDHIL [Institut des hautes études pour l'action extérieure des collectivités locales] organisé en janvier 2012 sur le thème de la coopération décentralisée et de la participation citoyenne.
- Le réseau des Pôles Métropolitain, en mars et juillet 2012
- Le colloque « Collectivités participatives » de Feyzin en juin 2012

COMPOSITION DU CONSEIL

RÉPARTITION PAR COLLÈGES

MONDE ÉCONOMIQUE

CHAMBRES ET FÉDÉRATIONS

CGPME : Robert SORREL

Chambre d'Agriculture : René JACQUIN

Chambre du Commerce et de l'Industrie : Jean-Paul BASSALER, Jean-Pierre GILLET

Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Philippe TIERSEN et Georges BURBA

FNAIM : Yvan MORYUSSEF

Jeune Chambre économique : Damien MICHAUD et Brice BAUDOIN

EMPLOI ET INSERTION PAR L'ÉCONOMIE

Groupement des entreprises d'insertion : Jean-Alexandre PEYROTTES

La Pousada : Claire GILMAN et Hélène COUVREUR et Lydie DESPLANQUES

Union régionale des SCOP : Cyril ZORMAN et Sylvain BOUCHARD

ENTREPRISES

Caterpillar : Bruno PLAIN

Schneider electric : Jean-Pierre CHARDON

SYNDICATS

CFE-CGC : Bruno CATELIN

CGT : Patrick VARELA

FSU : Françoise GUILLAUME et Marie-Laurence MOROS

Médef : Bernard TORGUE

SE-UNSA : Hubert LETOUT

Union départementale CFDT : Jean VANOYE et Alain PENET

Union départementale CFTC : Odile SZCZYGLOWSKI

Union départementale des syndicats FO : Jean-Pierre GILQUIN

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS

ARCHITECTURE ET URBANISME

CAUE : Serge GROS, François-Xavier RAULT

Maison de l'Architecture : Florian GOLAY, Olga BRAOUDAKIS et Mireille SICARD

DÉPLACEMENT, ÉNERGIE

EDF : Georges CLO

SNCF : Marc MARTRETTE

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

CEA : Dominique GRAND

CNRS : Jérôme VITRE

PACTE : Philippe TEILLET

Rectorat de l'Académie : Claudine GELLENS

Université de Grenoble : Lise DUMASY

ORGANISMES SOCIAL ET DE SANTÉ

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Brigitte COURATIN

Centre Hospitalier Universitaire (CHU) : Marc PENAUD et Frédérick MARIE

VIE ASSOCIATIVE ET HABITANTS

ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

CLCV (Consommation Logement & Cadre de Vie) : Louis DANET et Christian JOUIN

Confédération Nationale du Logement : Henri DARMET, Lucie BARBAN et Laurette DE MARCO

Confédération Syndicale des Familles : Nicole LEBRUN

UFC Que Choisir : Michèle RAGACHE

CITOYENNETÉ ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ

APF (Association des paralysés de France) : Monique JACQUET

CIDFF : Marie-Claire FAHL

LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grands Grenoble, Lien et Ouverture) : Marie-Christine SIMIAND et Alain LAURIOT

ODPHI (Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère) : Jean-Paul GOUTTENOIRE et Yvon MOTTIN

ODTI (Observatoire des discriminations et des territoires interculturels) : Claude JACQUIER

Unis-Cité : Bernard FAURE et Olivier TRUCHE

CULTURE

CCSTI : Michel BELAKHOVSKY

CREARC : Claude CHARBONNIER

Culture et Développement : Christiane CHATEAUVIEUX, Francisco D'ALMEIDA et Lisa PIGNOT

HADRA : Clément BASTIAT

Solexine

ÉDUCATION

FCPE : Dominique NUSSARD

Les Francas : Roger MERLIN et Jean-Paul VIAL

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

ADTC (Association pour le Développement des Transports en Commun) : Antoine JAMMES

Alpes-Auto Partage : Martin LESAGE et Stéphanie PESENTI

Avenir Venon : Jean-Claude BRUYERE et Jacques SCHEIZER

FRAPNA : Jean-François MICHEL

La Passion du bois : Jacques JULLIARD

OZD (Objectif Zéro déchet) : Georges OUDJAOUDI

SOLIDARITÉS

ADT Quart Monde : Dominique BENOIST et Yves JERONNE

Alertes : Jean GIARD

Banque alimentaire : Michel SUSCILLON et Jean-Luc GIRARDET

Secours Catholique : Daniel HUGON et François-Xavier LAPIERRE

Secours Populaire : Ahmid REZAI

Un toit pour tous : Bernard ARCHER et Marcel FAURE

SPORT

CDOSI (Comité départemental olympique et sportif Isère) : Guy MARGOTTON et Claude MONTESSUY

COLJOG (Conservatoire Observatoire Laboratoire des Jeux Olympiques de Grenoble) : Geo PERLI et Bernard CHAPITEAU

GUC : Luc DEBRU et Pierre ARNAUD

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Bernadette AUBREE, Ancienne Directrice des finances de la Métro

Henri BIRON, Président d'honneur de la FRAPNA

Daniel BLOCH, Ancien Recteur et Président de l'INPG

Pierre CHAIX, UPMF

Claudine CHASSAGNE, Informaticienne

Catherine FONTE, Citoyenne

Jacques GUIGUE, CNFPT

Luc GWIAZDZINSKI, Géographe

Edith MARTIN, Centre de Gestion

Alain NEMOZ Acien Président de l'UJF, Professeur Émérite et ancien Président du GUC

Francie MEGEVAND, Sociologue

Marie-Antoinette MELIERES, Climatologue

Pascal MERCIER, Inspecteur d'Académie

Jean-Jacques PAYAN, Ancien Président de l'Université Joseph Fourier

Catherine POUYET, Ancienne Directrice des bibliothèques municipales de Grenoble

Noël TERROT, Ancien élu de Fontaine

Daniel THOULOUZE, Ingénieur

Myriam ZAGHOUANE, Unis-Cité

TERRITOIRES VOISINS

CESR Rhône Alpes : Bernard TRANCHANT et Fabien COHEN-ALORO

Conseil de développement Alpes sud Isère : Christelle SECOND SELLES et Robert CUCHET

Conseil de développement de l'Espace Métropole Savoie : Max MAZEAUD et Jeanne-Marie GRIMANELLI et Jacques CHASSANY

Conseil de développement de la Bièvre : Bernadette TRUCHET

Conseil de développement du Grésivaudan : Bertrand CHRISTIAN et Bernard BOURGOIS

Conseil de développement du Pays Voironnais : Jacques CHARVET

Espace Belledonne : Gérard ARNAUD

Parc Naturel Régional de Chartreuse : Etienne RAGOT et Daniel BROCART

Parc naturel régional du Vercors : Catherine BRETTE

INVITÉS

Hosni BEN REDJEB, Président du Comité Initiative Développement Euro Méditerranée

Franck COURTOIS, Patrimoine et Développement

Simone CHAPITEAU, Citoyenne

Jean-Pierre CHARRE, IGA et CLUQ

Julien GALVAING, Rénovation énergétique

Paul GUIBERT, Citoyen

Jacques PAGE, Syndicat des retraités de la fonction publique

Jacques TOLEDANO, Les amis du monde diplomatique

Alain FREYSSINET, Citoyen

Christian GUY, Habitat et Humanisme

Dominique DUCROT, Habitat et Humanisme

À TÉLECHARGER SUR LE SITE C2D.LAMETRO.FR

DOCUMENTS CADRES

- Le protocole de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et le Conseil de développement
- Le règlement intérieur
- La charte de bon fonctionnement
- La charte de la participation de Grenoble-Alpes Métropole
- La composition du Conseil de développement et le bilan de participation avril 2012

PUBLICATIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Avis et contributions
- Guides pratiques : « Comprendre la réforme territoriale » et « Comprendre l'université : l'exemple grenoblois »
- Acte 1, Acte 2 et avis synthétisé : acceptabilité sociale des risques naturels et industriels
- Bilan consolidé de l'expérimentation pour une réussite éducative et citoyenne
- Comptes-rendus des commissions et des séances plénières
- Newsletter du Conseil de développement


Alpes
potesud



CONSE

EMENT

2012

ANNUA



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble CEDEX 01
Tél. 04 76 59 59 59 - Fax 04 76 42 33 43

lametro.fr

c2d.lametro.fr

RhôneAlpes Région

Conception Graphique et réalisation : Grenoble-Alpes Métropole
Photos : Fotolia. Service communication la Métro

Novembre 2011.